

**ÉCOLE DOCTORALE DE DROIT DE LA SORBONNE
DÉPARTEMENT DROIT COMPARÉ**

LETTRE DU DEPARTEMENT DROIT COMPARE

- 14 FEVRIER 2017 -

Directeur : **Professeur David Capitant**

Chargée de mission : **Madame Claire Flavigny**

Accueil du public et permanence téléphonique :

mardi au vendredi : 9 heures – 13 heures

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Centre Malher

Bureau 401

9, rue Malher

75004 Paris

Téléphone : + 33 (0)1 44 78 33 70

Courriel : eddc@univ-paris1.fr

Site web: <https://www.univ-paris1.fr/ecoles-doctorales/edds/departements/droit-compare/>

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
BIBLIOTHEQUES	3
RECOMMANDATION	4
DIVERS	5
□ consultation des newsletters	5
APPELS A CANDIDATURES	6
1- appel à projets scientifiques du Collège des Écoles doctorales	6
2- Bourse de l'IRMC et du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France en Algérie	7
3- prix Jean Carbonnier et prix Vendôme	7
FINANCEMENTS	9
1- co-encadrements	9
2- candidatures mobilité européenne	9
COLLOQUES et CONFÉRENCES	11
Aide à la mobilité du département de droit comparé	16

Centre Malher (1er étage)

9, rue Malher

75004 Paris

Tél. : 01 44 78 33 13 / fax : 01 44 78 33 62

E-mail : bibldc@univ-paris1.fr

Portail: bedjs.univ-paris1.fr

Catalogue de la bibliothèque : <http://catalogue.univ-paris1.fr>

Consultation sur place

Catalogue en ligne

Directions scientifiques

Institut des Sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (I.S.J.P.S. ex-U.M.R. 8103),

Département de droit comparé de l'E.D.D.S.

Département de droit public et de droit fiscal de l'E.D.D.S.

(E.D.D.S.: Ecole Doctorale de Droit de la Sorbonne)

Conditions d'accès :

Carte de lecteur (inscription et renouvellement à chaque rentrée universitaire, voir règlement intérieur sur le portail bedjs.univ-paris1.fr)

Horaires d'ouverture :

De 9 h à 18 h sans interruption les lundi, mercredi, jeudi et vendredi

de 9 h à 20 h sans interruption le mardi

Fermeture :

Vacances universitaires (consulter le panneau d'affichage)

RECOMMANDATION

Vous souhaitez déposer une candidature à un financement.

Vous avez besoin de la recommandation du directeur de votre département doctoral.

Votre dossier doit être très bien étayé pour que les membres du jury appelé à en juger, d'une part soient persuadés du sérieux de la recherche et d'autre part comprennent précisément à quoi servira l'argent qu'ils vous attribueront éventuellement et que vous ne pouvez pas faire de France ce que vous comptez faire sur place.

Afin de renforcer la qualité de la présentation de votre projet et d'améliorer vos chances de succès vous voudrez bien noter :

D'une part concernant la **construction de la présentation de votre projet** :

- L'importance d'une présentation du projet de thèse suffisamment développée,
- avec une problématisation suffisamment avancée,
- un état des lieux de la littérature,
- un programme précis de ce que vous comptez faire pendant ces quelques mois,
- des personnes que vous allez rencontrer
- et des raisons pour lesquelles il faut que vous les rencontriez,
- enfin, des sources que vous allez consulter et qui ne sont pas disponibles en France etc.

D'autre part concernant **votre demande de recommandation** de la part de Monsieur David Capitant, Directeur du département de droit comparé :

- En raison de la nécessité de venir lui présenter votre dossier avant de l'envoyer pour signature, **il est indispensable que votre dossier soit déposé au département de droit comparé 15 jours avant la date limite de dépôt auprès de** quelque organisme que ce soit ceci afin de disposer d'un délai suffisant pour organiser une rencontre à l'EDDC avec Monsieur Capitant et lui laisser le temps de revoir le dossier en fonction des indications communiquées.

- **CONSULTATION DES NEWSLETTERS**

les newsletter des autres Départements :

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN

DROIT PRIVE

DROIT PUBLIC ET DROIT FISCAL

peuvent être consultées sur le site de l'EDDS :

<http://www.univ-paris1.fr/ecoles-doctorales/edds/newsletters-des-departements/>

APPELS A CANDIDATURES

1- Objet : appel à projets scientifiques du Collège des Écoles doctorales

Vous êtes invité(e) à transmettre à la direction de la recherche, Collège des Écoles doctorales pour le :

Vendredi 3 mars 2017

Les demandes de subventions que vous envisagez de soumettre au Collège.

Sont concernées par cet appel les opérations se rapportant à la formation doctorale (modules ou stages transversaux) ainsi que les opérations de coopération entre écoles doctorales tant à l'intérieur de l'Université qu'en partenariat avec d'autres écoles doctorales ou formations similaires, françaises ou étrangères.

Les demandes de financement, **qui devront être transmises par l'École doctorale**, devront comporter obligatoirement :

- Le programme des opérations, le nombre de doctorants et de jeunes chercheurs de Paris 1 participants, ainsi que leur mode de sélection ;
- Le budget complet et équilibré de l'opération en indiquant les cofinancements ;

Les projets émanant de doctorants de l'université ne seront recevables que s'ils sont aussi portés par un enseignant chercheur rattaché à un laboratoire de Paris 1.

En l'absence de ces documents, les demandes ne pourront être examinées. Ne sont pas éligibles :

- Les opérations ayant fait l'objet d'une demande de financement au titre du BQR ou de l'enveloppe « politique scientifique » ;
- Le soutien à des missions individuelles (corps enseignant ou étudiants) ;
- Les frais de traduction ;
- La participation à titre individuel à des manifestations dont l'université n'est pas organisatrice ;
- Les dossiers pour lesquels le financement demandé porte sur des actions déjà réalisées.

2- Bourse de l'IRMC et du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France en Algérie

Appel à candidatures pour des bourses de recherche de moyenne durée (1 à 3 mois) en 2017 de l'IRMC et du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France en Algérie

· Conditions : • Nationalité française et ou d'un pays de l'Union Européenne et/ou d'un des pays du Maghreb. (Algérie, Maroc, Libye, Mauritanie, Tunisie)

• Inscription obligatoire en thèse de doctorat et dans une formation doctorale. • Disciplines privilégiées : sciences humaines et sociales (histoire, sociologie, anthropologie, géographie, philosophie, psychologie), science politique, droit, économie. • Période : monde contemporain (du XIXe à nos jours). • Aire (terrain de recherche) : Algérie. • Résidence obligatoire en Algérie et/ou en France et/ou en Tunisie.

Pièces obligatoires du dossier de candidature : • Lettre de motivation. • Problématique et méthodologie de projet de thèse (5 pages minimum, 10 pages maximum). • Curriculum Vitae. • Une lettre du directeur de thèse certifiant les aptitudes de l'étudiant et son inscription en thèse. • Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport) attestant de la nationalité. • Photocopie d'inscription dans une université. • La fiche jointe dûment remplie.

Les dossiers seront soumis à l'évaluation d'un comité de sélection de candidatures.

Les dossiers complets doivent être transmis à :

Madame Karima DIRECHE Directrice de l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain
direction@irmcmaghreb.org

Date limite de dépôt des candidatures : 30 mars 2017

3- PRIX JEAN CARBONNIER et PRIX VENDÔME

Prix Jean Carbonnier de la recherche sur le droit et la Justice 2017

Ce prix récompense des travaux portant sur le droit ou la justice, quelle que soit la discipline des sciences humaines et sociales concernée. Rédigés en français, publiés ou non, ils doivent constituer pour leur auteur, français ou étranger, l'une de ses premières recherches ou l'un de ses premiers travaux. Ils doivent avoir été achevés, et soutenus s'il s'agit d'une thèse, entre le 1er septembre 2015 et le 31 décembre 2016. Une subvention de 5000 € est attribuée au lauréat. Depuis 2017, le Prix Carbonnier est attribué en partenariat avec les éditions Dalloz.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 21 avril 2017.

Pour en savoir plus et retrouver toutes les modalités de candidature : <http://www.gip-recherche-justice.fr/2017/01/31/prix-carbonnier-2017/>

Prix Vendôme 2017

Ce prix attribué par le ministère de la Justice et la Mission de recherche Droit et Justice, distingue chaque année une thèse de droit pénal, de procédure pénale ou de sciences criminelles portant sur un sujet intéressant particulièrement le ministère de la Justice, en partenariat avec les éditions LexisNexis. Une subvention de 3000 € est attribuée au lauréat. Les candidats devront avoir soutenu leur thèse entre le 1er septembre 2015 et le 31 décembre 2016.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 21 avril 2017.

Pour en savoir plus et retrouver toutes les modalités de candidature : <http://www.gip-recherche-justice.fr/2017/01/31/prix-vendome-2017/>

Et bien sûr: <http://www.gip-recherche-justice.fr/>

1- CO-ENCADREMENTS

L'Ambassade de France en Irlande souhaite développer et encourager les co-encadrements de thèses (ou cotutelles) entre laboratoires français et irlandais.

Elle propose des bourses de mobilité pour les doctorants dans tous les domaines afin de soutenir les initiatives.

La bourse est de 1000 € pour un séjour d'un mois minimum. Elle peut être augmentée en cas de séjour plus long.

Les co-encadrements qui ne sont pas des cotutelles doivent être formalisés par la signature d'un accord ou d'une attestation mentionnant les deux encadrants (un français, un irlandais).

Si vous êtes dans cette situation, pouvez-vous demander à votre directeur de thèse de prendre contact avec Stéphane Aymard ?

Stephane Aymard, PhD

Attaché de Coopération Scientifique et Universitaire

66 Fitzwilliam Lane, Dublin 2

<https://twitter.com/VeilleSciences>

<http://www.ambafrance-ie.org/-Science-and-Academic-Newsletter-510->

2- CANDIDATURES MOBILITÉ EUROPÉENNE

Dans le cadre du programme Erasmus+, l'Université Paris1 Panthéon-Sorbonne peut vous attribuer une bourse pour effectuer une formation dans un pays européens pendant l'année universitaire 2016-2017.

Les mobilités peuvent être d'une durée de 2 jours à 2 semaines. Elles s'effectuent entre aujourd'hui et le 30 septembre 2017 dans l'un de nos établissements d'enseignement supérieur européens partenaires, dans des établissements proposant des staff weeks ou encore dans des établissements publics ou privés actifs dans le domaine de l'éducation ou de la formation.

Voici deux exemples de formation proposée.

1. *Université de Liège* : http://www.ulg.ac.be/upload/docs/application/pdf/2017-01/stt_ulg_2017.pdf
2. *Freie Universität Berlin*: <http://www.fu-berlin.de/en/international/faculty-staff/mobility-staff/staff->

[week/international-week-2017/programme_international-week-2017_11012017.pdf](#)

Vous percevrez une bourse composée:

- des frais de séjours calculés en fonction du pays de destination et de la durée d'activité. - des frais de voyage calculés en fonction de la distance séparant votre lieu de résidence et l'établissement d'accueil.

Plus d'informations sur le programme, les établissements d'accueil et les frais de séjours sur le [site de l'université](#).

Lorsque vous aurez trouvé une formation pertinente, veuillez nous contacter avant le 1er mai 2017 à outgoing@univ-paris.fr pour bénéficier de ce soutien financier.

Laure Vassel et Romain Devaux (outgoing@univ-paris1.fr) restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

COLLOQUES et CONFÉRENCES

ATTENTION !!

Désormais l'enregistrement audio de certaines conférences figurera sur le site de l'EDDS (<http://www.univ-paris1.fr/ecoles-doctorales/edds/>) à la rubrique manifestations scientifiques puis podcasts.

- **17 février URGENT !! s'inscrire avant le 15 février**

Veillez trouver ci-jointe l'annonce du troisième séminaire public de réflexion du Projet Camps et Droit.

Il aura pour thème Identification du concept de "camp" - Approche juridique du point de vue du droit interne.

Interviendront Marie-Laure Basilien-Gainche, Danièle Lochak et Karine Parrot.

Il sera organisé le 17 février 2017 à l'Université Paris Nanterre à 14h au Bâtiment B en Salle des conférences.

Inscription avant le 15 février 2017 à l'adresse campsetdroit@gmail.com

- **7 mars**

L'association des doctorants et docteurs en droit de l'Université de Rouen a le plaisir de vous informer de l'organisation d'un colloque :

"GASTRONOMIE & DROIT"

le 7 mars 2017

dans les locaux de la faculté de Droit, avenue Pasteur à Rouen.

Vous trouverez, en attaché, l'affiche et la présentation de cette manifestation.

Vous pouvez contacter les organisateurs : association.jurisart@gmail.com

- **7 mars**

"L'accès à la justice en matière d'environnement en droit québécois et canadien"

Paule Halley, professeure à l'Université de Laval au Québec

Mardi 7 mars - 18h à 20h

Centre Malher (9 rue Malher 75004 PARIS) - Amphithéâtre Dupuis

- **7 et 8 mars**

Colloque "La régularisation"

Dijon, 7-8 mars 2017, Amphithéâtre Eicher, Pôle AAFE

Ouvert à toutes et à tous; tarif gratuit pour les universitaires et les particuliers; possibilité d'inscription dans le cadre d'une validation de formation

Programme complet, affiche (pour diffusion!) et bulletin d'inscription ci-joint

Sous la direction d'Alix Perrin, Professeure à l'Université de Bourgogne Franche-Comté, CREDESPO

Compte tenu des conséquences parfois excessives de l'illégalité d'un acte ou d'un comportement, plusieurs techniques sont mobilisées afin d'en neutraliser les effets.

La régularisation est l'une d'entre elles.

Poussée par le souci d'assurer une bonne administration de la justice et celui de garantir la sécurité juridique, elle se développe dans le cadre du procès et indépendamment de lui. La création d'un service de traitement des déclarations fiscales rectificatives dénommé « cellule de régularisation » ainsi que les circulaires de régularisation des ressortissants étrangers (circulaire Valls) en sont quelques exemples récents. La régularisation occupe une place tout aussi importante bien que moins visible dans d'autres domaines de l'action administrative que ceux du droit fiscal et du droit des étrangers (notamment dans le droit de l'urbanisme et dans le droit des contrats). Elle concerne également les acteurs privés. Enfin, la régularisation est une technique de droit processuel.

La faculté de régulariser un acte, une procédure est parfois prévue par un texte. Mais celui-ci ne précise alors ni ses conditions de mise en œuvre ni ses conséquences juridiques. Au-delà, le champ de la régularisation demeure incertain. Quelles sont les personnes et autorités disposant d'un tel pouvoir, sur quel fondement et dans quelles hypothèses ? Quels sont les avantages de la régularisation au regard d'autres techniques permettant d'atténuer voire de supprimer les effets d'une illégalité ? Doit-on envisager la régularisation comme un vecteur de l'efficacité du droit et de la justice permettant de garantir une plus grande sécurité juridique, de remédier à la complexité du droit et de promouvoir une approche concrète de son exécution ?

Le colloque a ainsi pour objet de déterminer le statut juridique de la régularisation et de préciser les modalités selon lesquelles elle peut s'exercer.

[Voir aussi sur le site web du CREDESPO](#)

- **10 mars**

Je vous prie de trouver ci-jointe une invitation au colloque

"Liberté et droits syndicaux des agents publics" organisé à l'Université d'Avignon le 10 mars 2017 de 9H30 à 17 H (amphi 2E07).

- **10 mars**

Forum des doctorants du département de droit public et fiscal chacun peut librement présenter sa thèse en quelques minutes puis en discuter

Vendredi 10 mars - de 15 h à 20 h

Centre Malher (9 rue Malher 75004 PARIS) - Amphithéâtre Dupuis

- **17 mars**

Les doctorants en Droit de Rouen, associés au laboratoire CUREJ, sont heureux de vous annoncer la tenue d'un colloque le 17 mars 2017, sur le thème suivant :

**LE REGLEMENT DES LITIGES EN MATIERE DE CONTRATS D'ETAT DANS LES INDUSTRIES
EXTRACTIVES**

qui se déroulera dans les locaux de la faculté de Droit, avenue Pasteur à Rouen, à partir de 9h, amphi 300.

L'entrée est libre.

- **20 mars**

Le laboratoire CUREJ a le plaisir de vous informer de l'organisation d'une journée d'études- table ronde qui aura pour thème "**Les juristes normands et leurs œuvres**".

Celle-ci se déroulera le 20 mars prochain, en salle N102, dans les locaux de la faculté de Droit, avenue Pasteur à Rouen.

- **21 mars**

"**La force de gouverner**" (sur l'histoire de la notion d'exécutif et de gouvernement depuis la IIIe République)

présentation de son ouvrage par Nicolas Rousselier, professeur d'histoire,

avec Bastien François, professeur de Sciences Politiques à Paris 1, comme discutant.

Mardi 21 mars - 18h à 20h

Centre Malher (9 rue Malher 75004 PARIS) - Amphithéâtre Dupuis

- **23 ET 24 MARS**

Mme Marie Rota et le CRDFED sont heureux de vous annoncer leur prochain colloque organisé avec le soutien de la Fondation Anthony Mainguené,

qui se tiendra les jeudi 23 et vendredi 24 mars à l'université de Caen Normandie avec pour thème:

"Le recours à la notion de démocratie par les juridictions "

Ce colloque est ouvert à la formation continue des professionnels qui souhaitent obtenir une convention avec l'Université de Caen Normandie et une attestation, mentionnant le nombre d'heures dispensées, reconnue pour leur formation professionnelle obligatoire. Le programme complet de la journée et le bulletin d'inscription sont disponibles sur le lien suivant:

<http://droit.unicaen.fr/recherche/colloques/le-recours-a-la-notion-de-democratie-par-les-juridictions-768683.kjsp?RH=1236091932189>

- **23 mars**

Le laboratoire CUREJ, associé à la FONDAFIP, est heureux de vous informer de la tenue d'un colloque :
le 23 mars 2017

LES REVOLTES FISCALES

dans les locaux de la faculté de Droit, 3 avenue Pasteur à Rouen.

Entrée libre et compatible avec la formation des avocats.

Dans l'attente de vous accueillir, nous vous adressons en attaché le programme de cette manifestation.

- **28 mars**

L'équipe des Ateliers de droit fiscal, avec le soutien du Département Sorbonne-Fiscalité de l'Institut de Recherche Juridique de la Sorbonne, a l'honneur de vous convier au prochain atelier de droit fiscal où nous aurons la joie d'accueillir, M. le Professeur Daniel GUTMANN, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1-IRJS/Sorbonne Fiscalité) sur le thème

De l'intérêt du droit fiscal comparé

le mardi 28 mars 2017, à 18h Salle des Séminaires – IRJS (4, rue Valette - 75005 Paris)

Pour s'inscrire, merci d'envoyer vos noms et fonctions par courriel à l'adresse suivante :

ateliersdroitfiscal@gmail.com. Un message de confirmation vous sera adressé.

- **4 avril**

"L'environnement dans la nouvelle constitution tunisienne"

Leila Chikhaoui, professeure de droit à l'Université de Tunis, membre de la Cour constitutionnelle tunisienne, ancienne doctorante de Paris 1

Mardi 4 avril - 18h à 20h

Centre Malher (9 rue Malher 75004 PARIS) - Amphithéâtre Dupuis

- **18 avril**

"Le droit du changement climatique"

Michaël Burger, exécutive Director du centre de recherches sur le changement climatique de l'Université de Columbia, USA (en anglais)

Mardi 18 avril - 18h à 20h

Centre Malher (9 rue Malher 75004 PARIS) - Amphithéâtre Dupuis

- **2 mai**

"Méthode et éthique de la recherche et de l'enseignement"

Marie-Anne Cohendet, Directrice de l'Ecole doctorale département de droit public et fiscal et Ludovic Ayrault, Professeur de droit fiscal à l'Université Paris 1

Mardi 2 mai - 18h à 20h

Centre Malher (9 rue Malher 75004 PARIS) - Amphithéâtre Dupuis

- **6 juin**

"Le concours d'agrégation"

Maryse Deguegue et Ségolène Barbou-Desplaces, professeures de droit public à Paris 1 et respectivement présidente et membre du dernier jury du concours d'agrégation

Mardi 6 juin - 18h à 20h

Centre Malher (9 rue Malher 75004 PARIS) - Amphithéâtre Dupuis

- Les aides à la mobilité : renvoi pour les détails sur le site de l'école doctorale de droit de la Sorbonne (EDDS) rubrique financement
<http://www.univ-paris1.fr/ecoles-doctorales/edds/financements/>

à consulter régulièrement !!!

ET TOUJOURS ...

AIDE À LA MOBILITÉ DU DÉPARTEMENT DE DROIT COMPARÉ

Le département de droit comparé souhaite encourager la mobilité de ses doctorants en octroyant un soutien financier ponctuel. Il s'agit d'aider les doctorants qui souhaitent effectuer des recherches à l'étranger ou participer à un colloque en France ou à l'étranger.

Cette participation prend la forme d'un financement partiel ou total des droits d'inscription à des manifestations scientifiques, d'un remboursement des frais de déplacement et/ou d'hébergement. Compte tenu du nombre croissant de demandes, le montant généralement octroyé oscille entre 150 et 200 euros (somme forfaitaire).

Les doctorants intéressés doivent déposer leurs demandes au bureau de l'école doctorale, **un mois avant leur départ** en fournissant :

- un courrier ou mail de leur directeur de thèse adressé directement à la directrice de l'école doctorale et attestant de l'importance du séjour pour l'avancement de la thèse
- les justificatifs utiles (programme de la manifestation scientifique, justificatifs d'inscriptions)
- un projet de budget
- un RIB original
- une photocopie de la carte d'identité
- une photocopie de la carte d'étudiant
- les dates précises de séjour

ATTENTION : Il est impératif de déposer votre dossier complet auprès du département doctoral avant le départ , aucun remboursement ne pouvant être assuré si le dossier n'a pas été complété dans les délais.